Lille, le vendredi 27 novembre 2026

A
Madame la Rectrice de l'académie de Lille

Rectorat de l'académie de Lille,
144 rue de Bavay,
59000 Lille-Roubaix-Tourcoing

Objet : Reclassement des personnels d'enseignement, d'Education et PSYen

Madame la Rectrice,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des personnels d'enseignement, d'Education et Psychologues de l'Education Nationale, qui ont formulé une demande de (re)classement, et restent – en attendant le retour de celle ci- actuellement rémunérés à l'échelon 1.

Nous avons été informés que, du fait d'un nombre de fonctionnaires stagiaires plus important à la rentrée scolaire, le traitement des demandes par vos services serait lourdement retardé et que les intéressés auront un retour seulement sur paye de janvier.

Cette annonce n'est pas sans mettre les personnels en grande difficulté, puisqu'elle les place dans une situation financière particulièrement précaire dans un contexte de hausse des prix sans précédent. Rappelons que suite à la dernière hausse du SMIC, les certifiés, CPE et PSYen à l'échelon 1 sont actuellement rémunérés à 1.02 SMIC et ce malgré un recrutement à BAC+5 pour une grande majorité d'entre eux.

Cette situation est inacceptable et inaudible pour un grand nombre de personnels : le nombre de fonctionnaires stagiaires en hausse est connu depuis le mois de juillet. Comment se fait-il que cette question n'ait pas pu être anticipée pour permettre une régularisation au moins sur paye de décembre ?

Quelles réponses apporter aux personnels qui peinent à « boucler » leurs fins de mois, notamment pour celles et ceux qui du fait de leur affectation (fonctionnaires stagiaires, mais également les TZR) doivent effectuer de nombreux trajets pour se rendre en formation et/ou en assurer leur service en établissement ?

Nous demandons à ce que toutes les dispositions soient prises pour que la régularisation puisse être effective le plus tôt possible, et que les personnels en difficultés puissent bénéficier des mesures et de l'accompagnement nécessaires. Par ailleurs, il nous paraît nécessaire qu'une information claire soit transmise à chaque agent.e concerné.e pour lui permettre de régulariser sa situation auprès de l'administration fiscale, en vue de la déclaration 2027 sur les revenus 2026.

Par avance, nous vous remercions pour les réponses à venir et vous prions de croire, Madame la Rectrice, en notre profond attachement au service public d'Éducation Nationale.

Pour le SNES FSU,
Jean François CAREMEL, Secrétaire académique